

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention tripartite Rive Droite Energie / Conseil général de la Gironde /
Communauté Urbaine de Bordeaux, relative à la mise en place d'accessoires de
télé relève sur les compteurs d'abonné du CG33 au réseau de chaleur des
Hauts de Garonne - Autorisation**

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de mieux maîtriser ses consommations de fluides et d'énergie, le Conseil Général de la Gironde (CG33) souhaite déployer, sur l'ensemble de son territoire, un système de suivi des consommations d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie des sites et bâtiments dont il a la charge.

Quatre sites gérés par le CG33 sont raccordés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne pour la fourniture de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire:

- le collège Georges LAPIERRE à Lormont (chaleur et eau chaude sanitaire),
- le collège Montaigne à Lormont (chaleur),
- le collège Jean ZAY à Cenon (chaleur et eau chaude sanitaire),
- la Maison Départementale de la solidarité et de l'insertion de Cenon (chaleur et eau chaude sanitaire).

Pour suivre en temps réel la consommation énergétique de ces quatre sites, le Conseil Général de la Gironde a contacté la Communauté Urbaine de Bordeaux et Rive Droite Energie (exploitant du réseau auprès duquel le CG33 est abonné), pour demander l'autorisation d'installer sur les compteurs de ces sites, déjà dotés d'émetteurs d'impulsions, des accessoires de télé- relève.

Ainsi, le CG33 propose d'installer, à ses frais, des boîtiers de transmission servant d'interface entre le compteur et le système d'exploitation des données du Département, dans les sous-stations des sites concernés.

Après étude de cette demande, la Communauté Urbaine de Bordeaux, Rive Droite Energie et le Conseil Général de la Gironde ont défini les modalités d'organisation de la mise en œuvre d'un tel système de télé- relève sur les sous-stations concernées, sous la forme d'une convention tripartite d'une durée de 10 ans, reconductible par période d'un an.

Il vous est proposé d'autoriser la signature de cette convention tripartite.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de délégation de service public du complexe thermique des Hauts de Garonne conclu avec Rive Droite Environnement à compter du 1^{er} janvier 2009, dont l'exploitation du réseau de chaleur des Hauts de Garonne est subdéléguée à Rive Droite Energie,

VU la demande du Conseil Général de la Gironde visant à installer des accessoires de télé-relève sur les compteurs des bâtiments raccordés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne, dont il a la charge,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

L'installation d'accessoires de télé-relève répond aux recommandations de maîtrise de l'énergie du Grenelle de l'environnement et ne perturbe pas la continuité du service public du chauffage urbain,

DECIDE

Article Unique:

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention tripartite Rive Droite Energie / Conseil Général de la Gironde / Communauté Urbaine de Bordeaux, organisant les modalités d'installation et d'entretien des accessoires de télé- relève sur les compteurs d'abonné du Conseil Général de la Gironde au réseau de chaleur des Hauts de Garonne, ainsi que les avenants qui s'y rapporteront.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 MARS 2013**

PUBLIÉ LE : 28 MARS 2013

Mme. LAURE CURVALE